

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Documents comptables

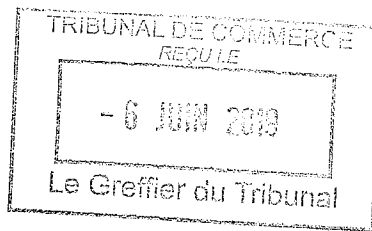
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00721
Numéro SIREN : 534 653 803
Nom ou dénomination : 1927

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 3064



Comptes annuels

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

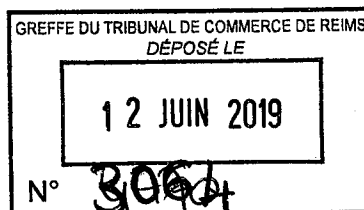
SAS 1927

8 RUE NICOLAS APPERT

51430 TINQUEUX

Siret : 53465380300039

APE : 4764Z



F.I.F.C.A.

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre
de REGION CHAMPAGNE ARDENNES

51430

03 26 04 27 05

03 26 07 82 59

Email : fifca-reims@fifca.fr

Web. <http://www.fifca.org>


Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
Comptes Annuels	2
Bilan BIC	3
Compte de résultat BIC	5
Annexe des comptes annuels	6
Faits caractéristiques	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Capital social et charges à payer	14
Détail des Comptes Annuels	15
Bilan détaillé	16
Compte de Résultat détaillé	19
Liase Fiscale	22
2065 - Impôt sur les sociétés	23
2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	24
2065 Ter - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	25
2067 - Relevé des frais généraux	25
2050 - Bilan Actif	26
2051 - Bilan Passif avant répartition	27
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	28
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	29
2054 - Immobilisations	30
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	31
2055 - Amortissements	32
2056 - Provisions inscrites au bilan	33
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	34

 **Sommaire**

2058A - Détermination du résultat fiscal	35
2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	38
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	39
2059A - Détermination des plus ou moins values	40
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	41
2059C - Suivi des moins-values à long terme	42
2059D - Affectation des plus values à long terme	43
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	44
2059F - Composition du capital social	45
2059G - Filiales et participations	46
2079A - Crédit d'impôt apprentissage	47
2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	49

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 1927 relatifs à l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Conformément à nos accords et aux termes de notre mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

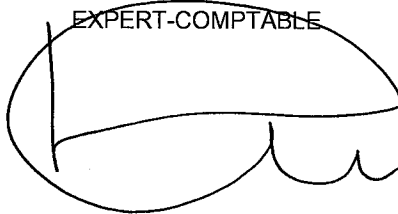
Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	387 978
Chiffre d'affaires	327 624
Résultat net comptable (Bénéfice)	2 473

Fait à BEZANNES

Le 29/01/2019

Benjamin VERMEREN
EXPERT-COMPTABLE



Comptes Annuels



F.I.F.C.A. REIMS

Bilan BIC

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 430	3 430		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	1 858	1 858		
Autres immobilisations corporelles	7 604	1 903	5 701	6 461
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	80		80	80
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 372	7 191	11 761	12 641
Stocks				
Matières premières et autres approv.	3 000		3 000	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	278 612		278 612	297 548
Créances				
Clients et comptes rattachés	14 793		14 793	22 063
Fournisseurs débiteurs	36 954		36 954	14 400
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 234		1 234	715
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 030		2 030	934
Autres créances	36 716		36 716	9 420
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 476		2 476	1 190
Charges constatées d'avance	382		382	32 000
TOTAL ACTIF CIRCULANT	376 197		376 197	378 270
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	395 169	7 191	387 978	390 811

Bilan BIC

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 729	6 729
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		17 323
Report à nouveau	-10 922	
Résultat de l'exercice	2 473	23 245
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 580	393
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	66 069	85 595
Découverts et concours bancaires	108	2 309
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	66 177	87 904
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	47 091	14 213
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 768	210 236
Personnel		8 618
Organismes sociaux	5 922	10 985
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	33 506	41 143
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	708	2 085
Dettes fiscales et sociales	40 136	62 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 225	16 520
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	386 398	391 704
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	387 978	390 811

Compte de résultat BIC

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	du 01/01/16 au 30/06/17 18 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	314 707	1 204 757
Production vendue	12 917	
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	5 676	10 416
Total	333 299	1 215 173
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	227 332	923 017
Variation de stock (m/ses)	18 936	-52 723
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)	-3 000	
Autres achats & charges externes	104 473	320 299
Total	347 741	1 190 592
MARGE SUR M/SES & MAT	-14 442	24 581
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	2 526	5 909
Salaires et Traitements	4 361	52 980
Charges sociales	1 680	16 471
Amortissements et provisions	760	1 544
Autres charges	396	777
Total	9 724	77 679
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-24 166	-53 099
Produits financiers	1	2
Charges financières	2 159	7 431
Résultat financier	-2 158	-7 429
Opérations en commun		
RÉSULTAT COURANT	-26 324	-60 527
Produits exceptionnels	28 873	33 289
Charges exceptionnelles	77	1 007
Résultat exceptionnel	28 796	32 282
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 473	-28 245

Annexe des comptes annuels



F.I.F.C.A. REIMS

 **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

L'exercice comptable précédent couvrait la période du 01/01/2016 au 30/06/2017, soit 18 mois. Sur cet exercice, il y a eu une restructuration de l'entreprise, ce qui explique la baisse du chiffre d'affaires de la société. Une nouvelle organisation a été mise place afin de limiter les frais, notamment les dépenses pour les intervenants extérieurs.

Autres éléments significatifs

Le CICE 2017 sera utilisé à la reconstitution du fonds de roulement de la société.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 1927

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 387 978 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 473 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 234 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 430			3 430
Immobilisations incorporelles	3 430			3 430
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 858			1 858
- Installations générales, agencements aménagement divers	7 604			7 604
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 462			9 462
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	80			80
- Prêts et autres immobilisations financières	6 000			6 000
Immobilisations financières	6 080			6 080
ACTIF IMMOBILISE	18 972			18 972

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participations inférieures à 10% ne relevant pas régime des plus values à long terme ont été inscrits au compte de TIAP.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 430			3 430
Immobilisations incorporelles	3 430			3 430
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 858			1 858
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 143	760		1 903
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 001	760		3 761
ACTIF IMMOBILISE	6 431	760		7 191

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 98 109 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 793	14 793	
Autres	76 934	76 934	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	382	382	
Total	98 109	92 109	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	36 954
Divers - produits à recevoir	28 419
Total	65 373

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	300			300

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Notes sur le bilan

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 386 398 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	108	108		
- à plus de 1 an à l'origine	66 069	19 527	46 542	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 768	219 768		
Dettes fiscales et sociales	40 136	40 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	60 317	60 317		
Produits constatés d'avance				
Total	386 398	339 856	46 542	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 526			
(**) Dont envers les associés	47 091			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 47 091 euros.


Capital social et charges à payer
Détail des charges à payer

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	du 01/01/16 au 30/06/17 18 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	108	671
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	108	671
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
428200 - Dettes provis. pr congés à payer		346
438200 - Charges sociales s/congés à payer		75
448600 - Etat - autres charges à payer		2 085
448635 - Cotisation foncière des entreprises	708	
Dettes fiscales et sociales	708	2 506
468600 - Divers - charges à payer		294
Autres dettes		294
TOTAL GENERAL	816	3 472

Détail des Comptes Annuels



F.I.F.C.A. REIMS

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
205100 - Logiciels	3 430,00		3 430,00	3 430,00
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		3 430,00	-3 430,00	-3 430,00
Concessions, brevets et droits assimilés	3 430,00	3 430,00		
Immobilisations corporelles				
215400 - Matériel industriel	1 858,00		1 858,00	1 858,00
281500 - Amortis. matériel et outillage		1 858,00	-1 858,00	-1 858,00
Installations techniques, matériel et outilla	1 858,00	1 858,00		
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.div.	7 603,96		7 603,96	7 603,96
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. div		1 903,11	-1 903,11	-1 142,70
Autres immobilisations corporelles	7 603,96	1 903,11	5 700,85	6 461,26
Immobilisations financières				
271800 - Autres titres	80,00		80,00	80,00
Autres titres immobilisés	80,00		80,00	80,00
275000 - Dépôts et cautionnements	6 000,00		6 000,00	6 000,00
Autres immobilisations financières	6 000,00		6 000,00	6 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 971,96	7 191,11	11 780,85	12 541,26
Stocks				
321000 - Stocks matières consommables	3 000,00		3 000,00	
Matières premières et autres approv.	3 000,00		3 000,00	
370000 - Stocks de marchandises	278 611,95		278 611,95	297 548,21
Marchandises	278 611,95		278 611,95	297 548,21
Créances				
411000 - Clients	14 792,60		14 792,60	22 062,97
Clients et comptes rattachés	14 792,60		14 792,60	22 062,97
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir	36 953,72		36 953,72	14 400,00
Fournisseurs débiteurs	36 953,72		36 953,72	14 400,00
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 234,00		1 234,00	715,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 234,00		1 234,00	715,00
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sce	2 029,97		2 029,97	225,80
445710 - TVA collectée				707,73
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 029,97		2 029,97	933,53
448700 - Etat - produits à recevoir				1 123,00
467200 - Fonds de garantie Factor	3 077,36		3 077,36	3 077,36
467400 - Factor Indisponible	5 219,70		5 219,70	5 219,70
468700 - Divers - produits à recevoir	28 418,90		28 418,90	
Autres créances	36 715,96		36 715,96	9 420,06
Divers				
512000 - Banque	389,88		389,88	869,20
512100 - BNP	2 086,56		2 086,56	
519200 - Concours bancaires courants				320,71
Disponibilités	2 476,44		2 476,44	1 189,91
486000 - Charges constatées d'avance	382,30		382,30	32 000,00
Charges constatées d'avance	382,30		382,30	32 000,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	376 196,94		376 196,94	878 269,68
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	395 168,90	7 191,11	387 977,79	390 810,94

Bilan détaillé

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	3 000,00	3 000,00
Capital social ou individuel	3 000,00	3 000,00
104200 - Primes de fusion	6 729,00	6 729,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 729,00	6 729,00
106110 - Réserve légale proprement dite	300,00	300,00
Réserve légale	300,00	300,00
106800 - Autres réserves		17 323,30
Autres réserves		17 323,30
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-10 922,13	
Report à nouveau	-10 922,13	
Résultat de l'exercice	2 472,84	28 245,43
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 578,74	396,13
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
164200 - Emprunt fonds de roulement	66 068,80	85 595,27
Emprunts	66 068,80	85 595,27
512100 - BNP		1 637,27
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	108,13	671,28
Découverts et concours bancaires	108,13	2 308,55
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	66 176,93	87 903,82
455010 - Compte courant THOMAS	2 332,93	2 607,93
455030 - Compte courant AURELIEN	8 775,00	9 600,00
455040 - Compte courant LAURENT	35 983,52	2 005,26
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	47 091,45	14 213,19
401000 - Fournisseurs	219 768,48	210 236,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 768,48	210 236,14
421000 - Personnel - rémunérations dues		8 271,96
428200 - Dettes provis. pr congés à payer		346,26
Personnel		8 618,22
431000 - Sécurité sociale	3 450,00	7 701,00
437200 - Mutuelle	134,36	134,36
437300 - Caisse de retraite	2 337,26	3 010,73
438000 - Org.sociaux-charges à payer et pdts		64,00
438200 - Charges sociales s/congés à payer		74,50
Organismes sociaux	5 921,62	10 984,59
445510 - TVA à décaisser	25 064,00	33 410,00
445710 - TVA collectée	2 283,33	
445840 - TVA récupérée d'avance	6 158,95	7 733,33
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	33 506,28	41 143,33
448600 - Etat - autres charges à payer		2 085,00
448635 - Cotisation foncière des entreprises	708,00	
Autres dettes fiscales et sociales	708,00	2 085,00
Dettes fiscales et sociales	40 135,90	62 831,14
467100 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	13 225,32	16 225,32
468600 - Divers - charges à payer		294,46
Autres dettes	13 225,32	16 519,78
TOTAL DETTES	386 398,03	391 704,07

 Bilan détaillé

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
TOTAL PASSIF	387 977,79	390 810,94

Compte de Résultat détaillé

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	du 01/01/16 au 30/06/17 18 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
707000 - Ventes de marchandises	314 706,84	96,06	1 204 757,05	100,00	-488 464,53	-60,82
Ventes de marchandises	314 706,84	96,06	1 204 757,05	100,00	-488 464,53	-60,82
708000 - Pdts des act.annexes Sports Cont	12 916,67	3,94			12 916,67	
Production vendue	12 916,67	3,94			12 916,67	
758000 - Produits divers gestion courante	190,70	0,06	730,53	0,06	-296,32	-60,84
781500 - Repris.s/provis.risques & charges			1 082,00	0,09	-721,33	-100,00
791000 - Transfert de charges d'exploitatio	5 485,27	1,67	8 603,24	0,71	-250,22	-4,36
Autres produits	5 675,97	1,73	10 415,77	0,86	-1 267,88	-18,26
Total	333 299,48	101,73	1 215 172,82	100,86	-476 815,73	-58,86
CONSOMMATION M/SES & MAT						
607000 - Achats de marchandises	151 514,14	46,25	737 118,09	61,18	-339 897,92	-69,17
607100 - Achats Intracommunautaires	94 612,20	28,88	197 898,53	16,43	-37 320,15	-28,29
609700 - R.R.R.obtenus s/ach.de marchan	-18 794,77	-5,74	-12 000,00	-1,00	-10 794,77	134,93
Achats de marchandises	227 331,57	69,39	923 016,62	76,61	-388 012,84	-63,06
603700 - Variat. stocks marchandises	18 936,26	5,78	-52 723,11	-4,38	54 085,00	-153,87
Variation de stock (m/ses)	18 936,26	5,78	-52 723,11	-4,38	54 085,00	-153,87
603100 - Variat. stocks Mat. premières/four	-3 000,00	-0,92			-3 000,00	
Variation de stock (m.p.)	-3 000,00	-0,92			-3 000,00	
606110 - Electricité, Essence, Gaz	9 426,01	2,88	7 537,89	0,63	4 400,75	87,57
606120 - Fournitures non stockable eau	49,55	0,02	56,21		12,08	32,23
606140 - Fournitures carburant	6 003,71	1,83			6 003,71	
606300 - Achats de petit équipement	1 206,38	0,37	1 630,34	0,14	119,49	10,99
606400 - Achats fournitures administratives	160,01	0,05	1 458,17	0,12	-812,10	-83,54
611000 - Sous-traitance générale	8 782,33	2,68	25 172,13	2,09	-7 999,09	-47,67
613200 - Locations immobilières	24 000,00	7,33	57 686,00	4,79	-14 457,33	-37,59
613500 - Locations mobilières	6 735,47	2,06	25 715,40	2,13	-10 408,13	-60,71
615000 - Entretien et réparations	977,36	0,30	1 182,24	0,10	189,20	24,01
615600 - Maintenance	213,00	0,07	682,60	0,06	-242,07	-53,19
616000 - Primes d'assurance	3 231,67	0,99	3 970,86	0,33	584,43	22,08
616100 - Assurances multirisques	239,67	0,07	697,58	0,06	-225,38	-48,46
616101 - Assurance IARD	-191,05	-0,06	1 599,39	0,13	-1 257,31	-117,92
616102 - Assurances sur emprunt	289,92	0,09	268,74	0,02	110,76	61,82
622200 - Commissions et courtages sur ve	27 617,62	8,43	130 962,78	10,87	-59 690,90	-68,37
622500 - Rémunérations d'affacturage	516,40	0,16	3 294,76	0,27	-1 680,11	-76,49
622600 - Honoraires	2 479,92	0,76	2 516,00	0,21	802,59	47,85
622601 - Honoraires comptabilité	2 655,00	0,81			2 655,00	
622602 - Honoraires social	92,00	0,03			92,00	
622603 - Honoraires juridique	50,00	0,02			50,00	
622700 - Frais d'actes et contentieux	63,15	0,02	1 838,69	0,15	-1 162,64	-94,85
623000 - Publicité	1 060,00	0,32	1 360,00	0,11	153,33	16,91
625100 - Voyages et déplacements	2 236,76	0,68	24 670,22	2,05	-14 210,05	-86,40
625110 - IK			1 602,23	0,13	-1 068,15	-100,00
625700 - Réceptions	457,14	0,14	1 953,64	0,16	-845,29	-64,90
626000 - Frais postaux	411,75	0,13	6 593,24	0,55	-3 983,74	-90,63
626100 - Frais de télécommunication	2 854,97	0,87	3 869,65	0,32	275,20	10,67
627000 - Services bancaires et assimilés	2 754,64	0,84	12 477,14	1,04	-5 563,45	-66,88
627500 - Commissions CB	99,80	0,03	1 502,72	0,12	-902,01	-90,04
Autres achats & charges externes	104 473,18	31,89	320 298,62	26,59	-109 059,23	-51,07

Compte de Résultat détaillé

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	du 01/01/16 au 30/06/17 18 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Total	347 741,01	106,14	1 190 592,13	98,82	-445 987,08	-56,19
MARGE SUR MISES S. MAT.	-14 441,58	-4,41	24 530,89	2,04	-30 828,66	-188,18
CHARGES						
631200 - Taxe d'apprentissage			364,00	0,03	-242,67	-100,00
633300 - Formation continue (organisme)			293,79	0,02	-195,86	-100,00
635111 - CFE	1 999,00	0,61	3 110,00	0,26	-74,33	-3,59
635112 - CVAE	261,00	0,08	261,00	0,02	87,00	50,00
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	266,00	0,08	1 836,00	0,15	-958,00	-78,27
635430 - Cartes grises			43,76		-29,17	-100,00
Impôts, taxes et vers. assim.	2 526,00	0,77	5 908,55	0,49	-1 413,03	-35,87
641100 - Salaires appointements	4 547,56	1,39	54 437,25	4,52	-31 743,94	-87,47
641200 - Congés payés	-186,26	-0,06	-2 357,74	-0,20	1 385,57	-88,15
641400 - Indemnités et avantages divers			900,00	0,07	-600,00	-100,00
Salaires et Traitements	4 361,30	1,33	52 979,51	4,40	-30 958,37	-87,65
645100 - Cotisations à l'URSSAF	1 221,91	0,37	12 674,90	1,05	-7 228,02	-85,54
645200 - Cotisations aux mutuelles	44,78	0,01	67,18	0,01	-0,01	-0,01
645300 - Cotisations aux caisses de retrait	409,85	0,13	4 490,11	0,37	-2 583,56	-86,31
645800 - Charges congés payés	-74,50	-0,02	138,50	0,01	-166,83	-180,69
647500 - Médecine du travail et pharmacie	189,00	0,06	189,00	0,02	63,00	50,00
648000 - Autres charges de personnel			748,82	0,06	-499,21	-100,00
649000 - Crédit d'impôt compétitivité entrep	-111,00	-0,03	-1 838,00	-0,15	1 114,33	-90,94
Charges sociales	1 680,04	0,51	16 470,51	1,37	-9 300,30	-84,70
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	760,41	0,23	1 543,75	0,13	-268,76	-26,11
Amortissements et provisions	760,41	0,23	1 543,75	0,13	-268,76	-26,11
651000 - Redevances pour brevets, licence	231,88	0,07	459,04	0,04	-74,15	-24,23
658000 - Charges diverses gestion courant	164,12	0,05	318,09	0,03	-47,94	-22,61
Autres charges	396,00	0,12	777,13	0,06	-122,09	-23,56
Total	9 723,75	2,97	77 679,45	6,45	-42 062,55	-81,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-24 166,28	-7,88	-53 098,76	-4,41	11 238,89	-81,73
764000 - Revenus des VMP			2,40		-1,60	-100,00
768000 - Autres produits financiers	1,13				1,13	
Produits financiers	1,13		2,40		-0,47	-29,38
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	1 657,09	0,51	1 462,86	0,12	681,85	69,92
661600 - Intérêts bancaires	502,28	0,15	5 968,07	0,50	-3 476,43	-87,38
Charges financières	2 159,37	0,66	7 430,93	0,62	-2 794,58	-56,41
Résultat financier	-2 158,24	-0,66	-7 428,53	-0,62	2 794,11	-56,42
RÉSULTAT COURANT	-26 324,52	-8,03	-60 527,29	-5,02	14 028,01	-34,76
771000 - Produits except. s/opér. gestion	160,00	0,05			160,00	
772000 - Produits des exercices antérieurs	294,46	0,09	32 387,65	2,69	-21 297,31	-98,64
778800 - Produits exceptionnels divers	28 418,90	8,67			28 418,90	
797000 - Transfert de charges exceptionnel			901,21	0,07	-600,81	-100,00
Produits exceptionnels	28 873,36	8,81	33 288,86	2,76	6 680,79	30,10

Compte de Résultat détaillé

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	du 01/01/16 au 30/06/17 18 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
671100 - Pénalités sur marché	60,00	0,02			60,00	
671200 - Pénalités et amendes	17,00	0,01	135,00	0,01	-73,00	-81,11
672000 - Charges sur exercices antérieurs			872,00	0,07	-581,33	-100,00
Charges exceptionnelles	77,00	0,02	1 007,00	0,08	-594,33	-88,53
Résultat exceptionnel	28 796,36	8,79	32 281,86	2,68	7 275,12	33,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 472,84	0,75	-28 245,43	-2,34	21 303,13	-113,13

Liasse Fiscale



F.I.F.C.A. REIMS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2018**

Exercice ouvert le	01/07/2017	et clos le	30/06/2018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case				
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case				
Si autre entité soumise en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 1927			
SIRET	5 3 4 6 5 3 8 0 3 0 0 0 3 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
8 RUE NICOLAS APPERT 51430 TINQUEUX			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	VENTE MATERIEL SPORTIF	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : SA F. I. F. C. A. REIMS 7 RUE Louis Neel 51430 BEZANNES Tél. 0326042705 - du conseil : Tél. : - de l'association agréée : Tél. : - N° d'agrément de l'AA :	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------------

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 1927

du 01/07/2017

Adresse 8 RUE NICOLAS APPERT 51430 TINQUEUX

au 30/06/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ⑤)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ③)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		457
Total		457

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	457	- de l'exercice 2018.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	1 953	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire GODEFROY MAXIME PRESIDENT		À <u>TINQUEUX</u> , le <u>27/01/2019</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1927		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 8 RUE NICOLAS APPERT 51430 TINQUEUX		Durée de l'exercice précédent* 18					
Numéro SIRET* 5 3 4 6 5 3 8 0 3 0 0 0 3 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice N clos le, 30/06/2018							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 430		
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 858		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 603		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	80		
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 000		
TOTAL (II)		BJ	BK	18 971	7 191	11 780	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	3 000		3 000
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	278 611		278 611
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	14 792		14 792
		Autres créances (3)	BZ	CA	76 933		76 933
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 476		2 476	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	382		382	
	TOTAL (III)	CJ	CK	376 196		376 196	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	395 168	IA	7 191	387 977	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 1927		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)	DA			3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			6 729
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			(10 922)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			2 472
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			66 176
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			47 091
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			219 768
	Dettes fiscales et sociales	DY			40 135
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			13 225
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			386 398
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			387 977
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			339 856	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			108	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1927						Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	314 706	FB		FC	314 706		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	12 916	FH		FI	12 916		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	327 623	FK		FL	327 623		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 485		
	Autres produits (1) (11)					FQ	190		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	333 299	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	227 331		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	18 936		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 000)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	104 473		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 526		
	Salaires et traitements*					FY	4 361		
	Charges sociales (10)					FZ	1 680		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	760	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	396		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	357 464		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(24 165)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 159		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 159		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 158)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 323)		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 1927</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	454	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	28 418	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 873	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	77	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	77	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	28 796	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	362 173	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	359 701	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 472	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 485	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	231		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
		obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels jointre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités sur marchés	60			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	17			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		160		
Autres produits		28 418		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 1927</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						3				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 430	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 858	KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	7 603	KW		KX			
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	9 461	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					IP	80	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 000	IU		IV				
TOTAL IV					LQ	6 080	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	18 971	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	3 430	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	1 858	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	7 603	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG	9 461	NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés					II		2B	80	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	6 000	2F		2G		
TOTAL IV					I3		NJ	6 080	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	18 971	ØL		ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 30/06/2018

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 1927

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 1927</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 430	PF		PG		PH	3 430
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 858	QA		QB		QC	1 858
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 142	QE	760	QF		QG	1 903
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 000	QV	760	QW		QX	3 761
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 430	ØP	760	ØQ		ØR	7 191

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		S1		S2		S3		S4
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8
	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL					NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW					NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1927

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 1927				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	6 000	UV		UW	6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	14 792		14 792					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 234		1 234				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 029		2 029				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	73 669		73 669					
	Charges constatées d'avance		VS	382		382					
	TOTAUX			VT	98 108	VU	92 108	VV	6 000		
RENVIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	108		108					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	66 068		19 526		46 542			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	219 768		219 768						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 921		5 921						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	33 506		33 506					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	708		708					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	47 091		47 091						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 225		13 225						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	386 398	VZ	339 856		46 542			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		47 091		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 526	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS 1927							Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30/06/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	2 472	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WB			
			de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	266		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	266					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	17		
	Amendes et pénalités		WJ	17	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8	
			- imposées au taux de 0 %								ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	1 123	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
									TOTAL I	WR	3 878	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
			- imposées au taux de 0 %								WH	
			- imposées au taux de 19%								WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI			XG	1 234	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	1 234	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 644	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*									ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	2 644
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN		XO	

Désignation de l'entreprise <u>SAS 1927</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	28 112	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	2 644	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	25 467	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	25 467	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 1927</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(28 245)		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	0E	17 323		Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	0F	(10 922)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(10 922)								
				ZH	(10 922)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance										YT	8 782			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	30 735			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	33 474			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	31 481			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	104 473			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 260		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	266				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 526				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	63 941			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	60 887			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *										0B	29 470			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL								
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO								
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1927 Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1927

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 1927</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4	5	6	7		
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

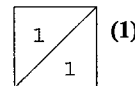
DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1927												Néant <input type="checkbox"/> *																					
Exercice ouvert le : 01/07/2017 et clos le : 30/06/2018												Durée en nombre de mois 12																					
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																																	
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	327 623																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT																					
TOTAL 1												OX	327 623																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	190																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE																					
Subventions d'exploitation reçues												OF																					
Variation positive des stocks												OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	5 485																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT																					
TOTAL 2												OM	5 675																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Achats												ON	227 331																				
Variation négative des stocks												OQ	15 936																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	73 737																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	396																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante												OY																					
TOTAL 3												OJ	317 401																				
IV Valeur ajoutée produite																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	15 897																		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).												SA	15 897																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE												GX	327 623																				
Effectifs au sens de la CVAE												EY	2																				
Période de référence												GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	7	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	8
Date de cessation												HR			/			/															
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																																	
Effectifs moyens du personnel												YP	2																				
Dont apprentis												YF																					
Dont handicapés												YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL																					

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 5 3 4 6 5 3 8 0 3 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1927

ADRESSE (voie) 8 RUE NICOLAS APPERT

CODE POSTAL 51430 VILLE TINQUEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique GODEFROY Prénom(s) MAXIME

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 08121978 N° Département 51 Commune REIMS Pays

Adresse : N° 1 Voie RUE DES 16EME ET 22EME DRAGONS

Code Postal 51100 Commune REIMS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique LEXCELLENT Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 02021978 N° Département 51 Commune REIMS Pays

Adresse : N° 3 Voie ALLEE DE CHAMPAGNE

Code Postal 51390 Commune JOUY LES REIMS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 5 3 4 6 5 3 8 0 3 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1927

ADRESSE (voie) 8 RUE NICOLAS APPERT

CODE POSTAL 51430 VILLE TINQUEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

Dénomination de l'entreprise SAS 1927	N° SIREN : 534653803
Adresse 8 RUE NICOLAS APPERT 51430 TINQUEUX	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	N° SIREN :
Adresse	

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE)

- Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	
- Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	

I – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis (1)	Nombre de mois de présence (2)	Total (col 1 x col 2) (3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis <i>(total colonne 3/12)</i>		1

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré (4)	Nombre de mois de présence (5)	Total (col 4 x col 5) (6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique <i>(total colonne 6/12)</i>		2

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

II – DÉPENSES DE PERSONNEL AFFERENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 – 5)	6	

III – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)	11	

IV – PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES**A – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL	12	

B – CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL	13	

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur la déclaration n° 2042 C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573–SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur imprimé n°2573–SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁵ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci–avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD
(2018)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/07/2017	Clos le	30/06/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	53465380300039
SAS 1927 8 RUE NICOLAS APPERT 51430 TINQUEUX	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	17 627
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	1 234
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	1 234
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	1 234
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	1 234

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

1927
SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 8 rue Nicolas Appert – 51430 TINQUEUX
534 653 803 RCS REIMS

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE ANNUELLE
DU 05/02/2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 05 février,
A 19H00,

Les associés de Société par actions simplifiée 1927, société au capital de 3 000€, divisé en 300 parts de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Laurent Iexcellent, propriétaire de 150 parts sociales.
- Maxime Godefroy, propriétaire de 150 parts sociales.

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Maxime Godefroy, président.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 et quitus à la gérance.
- Renouvellement de la gérance.
- Changement siège social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018.
- Le rapport de gestion établi par la gérance.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion.

Le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 30 juin 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Le Bénéfice de2 473.00 €
- Au compte report de nouveau pour.....2 473.00 €
- Total égal au bénéfice de 2 473.00 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fait part de la demande de démission des fonctions de président de Mr Maxime Godefroy. Demande effectuée par lettre recommandée du 2 janvier 2019.

A l'unanimité, l'assemblée accepte que la démission prenne le 05 février.

Mr Lexcellent Laurent prend donc la place de président et accepte ses fonctions de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Avec l'évolution de l'activité de la société, les associés souhaitent déménager et prendre un local plus adapté et moins onéreux afin d'alléger considérablement les charges fixes.

Mr Lexcellent prend la mission de recherche et de démarche pour ce changement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

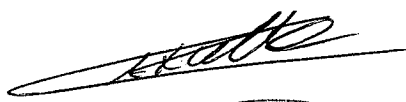
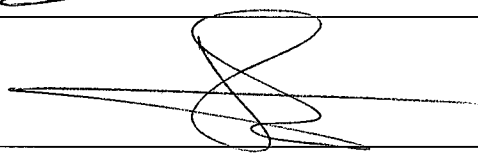
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par Laurent Lexcellent, nouveau président.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE ANNUELLE
DU 05/02/2019**

FEUILLE DE PRESENCE

Nature des droits sociaux :

(a)- 'parts sociales'

N°	ASSOCIE	PLEINE PROP.	Nom du mandataire éventuel SIGNATURE
1	L'excellent Laurent 3 allée de Champagne 51 390 Jouy les REIMS	150 (a)	
2	Godefroy Maxime 54 rue de la planchette 51 140 TRESLON	150 (a)	
	TOTAUX	300 (a)	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence.

Le Président.

